



DOSSIER DE PRESSE

Namur, le 23 août 2022

Création d'un parc urbain rue des Dames Blanches - Un espace vert en cœur de ville -



Projection 3D ci-dessus réalisée par le bureau « Impact ». Photos et plans réalisés par Anne-Solange Muis (ASM Éditions).

Sommaire

1. Historique du projet de parc urbain rue des Dames Blanches
2. Partenaires du projet d'aménagement du parc
3. Objectifs du projet d'aménagement du parc
4. La participation citoyenne comme clé de voûte du projet
5. Mobilité, attractivité urbaine et intégration dans le centre-ville
6. Biodiversité, verdurisation de l'espace et assainissement du site
7. Gestion de l'eau et utilisation des matériaux sur le site
8. Planning d'exécution



1. Historique du projet de parc urbain rue des Dames Blanches

La Ville de Namur a placé la transition écologique au cœur de ses priorités. Parmi les moyens envisagés pour lutter contre les effets des changements climatiques, on retrouve la verdurisation des espaces en cœur de ville. Dans cette optique, la Ville de Namur a entamé, dès 2019, avec la Fédération Wallonie Bruxelles, des discussions au sujet du site occupé par la Haute Ecole Albert Jacquard, rue des Dames blanches. Le site représente une opportunité exceptionnelle, de par sa taille et sa localisation, de concrétiser notre volonté de faire de Namur une ville plus verte et plus accueillante pour la biodiversité. En effet, un parc urbain de 7.000 m², co-conçu, verra le jour en lieu et place de bâtiments scolaires vétustes. À l'instar du parc de 3.500 m² qui verra le jour sur le site des anciennes casernes, face au futur palais de justice, et qui répond à l'engagement que nous avons pris de recréer des espaces verts de qualité dans le centre-ville.

En l'état, le projet du parc urbain rue des Dames Blanches a bien avancé puisque la Ville de Namur a déposé sa demande de permis unique. Le dossier ayant été déclaré complet par le Fonctionnaire délégué, l'enquête publique est en cours du 11 au 31 août. Cette demande de permis concerne les travaux de désamiantage, la démolition d'anciens bâtiments, l'assainissement des sols, le nivellement et la création d'un parc public d'agrément. Si le projet d'aménagement est aujourd'hui finalisé, celui-ci sera peut-être voué à de légères modifications suite à l'enquête publique, et à l'étude en cours au niveau du Bureau d'études des Voies publiques. La délivrance du permis unique par les fonctionnaires technique et délégué devrait arriver à la fin de l'année 2022.

2. Partenaires du projet d'aménagement du parc

Le projet du nouveau parc au centre de Namur a été confié au BEP dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Ville de Namur. Le BEP a été épaulé d'une part par le bureau Alphaville et ASM Éditions pour la programmation du parc et pour l'animation des ateliers citoyens dans le cadre de la coconstruction citoyenne. D'autre part, le bureau Impact a été chargé de la conception architecturale du parc en s'appuyant sur les desiderata du panel citoyen.

En effet, dès le mois d'août 2019, un panel citoyen a été désigné sur base de candidatures afin de participer activement à la conception du parc dans le cadre d'un processus de coconstruction associant panel citoyen et bureaux d'étude.

Quatre ateliers citoyens ont été organisés depuis 2019, avec le soutien de la cellule Participation et du NID, afin de fédérer les futurs usagers autour d'un projet commun : la création d'un parc urbain rue des Dames Blanches.

3. Objectifs du projet d'aménagement du parc

La nature et la verdurisation du centre-ville ont été les éléments fédérateurs de ce projet et ont amené à la conception d'un espace convivial, polyvalent, sécurisé à destination de l'ensemble des citoyens et citoyennes. Sa mise en place résulte de la révélation des potentialités de l'ensemble du site étudié, en amplifiant leur variété et leur singularité.



Le but recherché, à travers la réalisation d'un parc urbain d'une telle ampleur, est également la mise en « forme » des souhaits de la population namuroise dans le cadre du projet de la co-conception. Au total, ce sont 7.000m² qui seront bientôt déminéralisés et assainis pour retrouver leur potentiel naturel. Une manière de faire de Namur une ville plus verte et plus accueillante pour la biodiversité.

La couverture végétale d'un territoire joue un rôle majeur dans sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques. En tant que capteur de CO₂, ce site verdurisé permettra aussi de lutter contre les îlots de chaleur dans cette zone urbanisée. Sa déminéralisation (d'une ampleur inédite) au profit d'espaces verts sonne comme une véritable bouffée d'air frais dans ce quartier à forte urbanisation. Ce « parc des Dames Blanches » (provisoirement nommé comme tel) répond, in fine, à la motion adoptée par la Ville de Namur en juin 2020, visant à amplifier la transition écologique sur son territoire.

4. La participation citoyenne comme clé de voûte du projet

Dans le cadre de la programmation du futur parc, la Ville a souhaité que les habitantes et habitants soient impliqués activement dans la réflexion, et qu'ils dessinent avec les bureaux d'études missionnés, les éléments fondamentaux du futur espace public. Un panel objectif, paritaire et inclusif pour suivre la démarche et la coconstruire a été mis sur pied.

Afin de mener à bien la concertation, la Ville a désiré constituer un échantillon de citoyennes et citoyens volontaires sollicités par courrier auprès de 1.500 « voisins » du futur parc et d'une pré-inscription en ligne sur le site de la Ville.

Au total, 36 personnes ont été choisies à partir du découpage suivant :

- 6 pensionné·e·s ;
- 2 personnes à mobilité réduite ;
- 20 habitantes et habitants de Namur, dont des parents d'élèves et des personnes toutes activités confondues ;
- 2 commerçantes et commerçants ;
- 2 représentantes et représentants d'associations locales.

Toutes les catégories socio-professionnelles ont été représentées. Les participantes et participants avaient pour certains moins de 20 ans et d'autres plus de 80 ans, avec une part plus importante des 30 à 50 ans.

La concertation s'est déroulée tout au long de l'étude afin d'aiguiller au mieux les choix techniques à partir des attentes citoyennes. Le BEP et ses partenaires : Alphaville, ASM Éditions et le bureau d'étude Impact ont été choisis pour accompagner la mise en œuvre de la programmation et de la concertation.



Trois ateliers, un en octobre 2019, l'autre en novembre, et un dernier en février 2020 ont permis d'avancer sur le dessin du futur parc jusqu'à l'obtention d'un schéma faisant consensus. Des jeunes et des enfants ont également été sollicités à travers un atelier créatif orchestré par des enseignantes et enseignants volontaires de deux écoles primaires proches du site : l'Institut Saint-Louis et l'école communale de la Court'Echelle. Les élèves ont alors dessiné leur futur parc idéal, ce qui a permis de recueillir la perception et les envies des enfants autour de ce projet.

Résumé des réunions du panel citoyen

Les attentes majoritaires exprimées par le panel citoyen à l'issue des deux premiers ateliers urbains sont les suivantes :

- La présence de l'eau qu'ils souhaitent assez importante et dessinée de façon originale et peu géométrique ;
- La réalisation de cheminements plus sinueux et propices à la déambulation et non à la traversée ;
- La plaine de jeux et son implantation à proximité de l'institut Saint Louis ;
- L'implantation d'une tonnelle ;
- Une présence forte du végétal en général : les arbres, la pelouse, les haies, les fleurs, etc. ;
- Un kiosque abrité de la pluie.

Lors du premier atelier, le panel citoyen a été invité à visiter le site : un support projeté et des cartes ont permis à ces derniers de spatialiser la visite réalisée préalablement.

Le second atelier a été consacré à diverses présentations, comme l'état d'avancement des quatre scénarios du parc envisagés à ce stade par le bureau d'étude Impact. A la suite des présentations qui ont suscité beaucoup d'intérêts et de demandes d'éclaircissements (autour des modes de représentation graphiques dans les scénarios) de la part des participants et participantes, ces derniers ont été invités à dessiner et à réagir aux propositions en écrivant tout ce qu'ils aimaient, n'aimaient pas, regrettaient de ne pas voir apparaître, etc. Ils ont « voté » pour leur scénario préféré et ont ensuite dessiné individuellement le parc qu'ils aimeraient voir demain.

Lors du 3^e atelier, les panélistes étaient présents pour découvrir le dernier plan d'aménagement de parc dessiné par le bureau d'étude Impact à partir des attentes exprimées lors des ateliers précédents.

L'atelier s'est déroulé en deux temps : un premier temps consacré à un bref rappel des points saillants de l'atelier 2 et de l'état d'avancement de la programmation du projet ; puis à la présentation du parc envisagé, à partir duquel les participants et participantes ont pu réagir, poser des questions, exprimer leur accord ou désaccord.



À la suite de la présentation, les panélistes ont « voté » pour la validation de ce dessin en signant à l'unanimité le plan d'aménagement. Le présent projet correspond au projet « approuvé » par le panel à l'exception de deux éléments :

- Le verger a cédé la place à l'implantation d'arbres haute tige pour éviter tout risque de contamination des fruits par des racines qui descendraient profondément dans le sol au-delà de la partie dépolluée ;
- La pièce d'eau a fait place à une mare traditionnelle.

Enfin, lors du quatrième et dernier atelier, les citoyennes et citoyens présents ont pu procéder à la sélection du mobilier urbain et des modules de jeu en fonction des possibilités proposées par la Ville. Ceux-ci ont également pu découvrir le plan du parc, tel qu'il a été rendu dans le cadre de la demande de permis.

5. Mobilité, attractivité urbaine et intégration dans le centre-ville

Le projet du parc situé rue des Dames Blanches a pour objectif d'offrir des espaces de qualité et de détente. Il est idéalement situé à proximité de l'hyper-centre et de la Gare. Ce lieu en devenir sera le point de convergence entre des lieux à forte fréquentation et constituera un nouveau quartier à l'identité forte au sein de la Ville de Namur.

Objectifs en matière de mobilité :

- S'inscrire dans un contexte local
- Favoriser les connexions et articulations
- Favoriser la mobilité douce et l'accessibilité aux PMR
- Lien avec les commerces et habitations à proximité

S'inscrire dans un contexte local

Une réflexion plus globale, au-delà des strictes limites périmétrales de l'étude, permet d'inscrire durablement le projet dans un contexte préexistant. Elle étudie l'ensemble des flux piétons rejoignant la Rue des Dames Blanches, la Venelle de l'Hôtel de Ville, le jardin du Maître, le Chemin des Ecoliers, la Venelle des Capucins, à la Rue de Fer.

Mobilité douce et accessibilité aux PMR

Dès le départ, l'objectif de l'aménagement du parc est de créer une liaison douce. Le site est rendu « piétonnable » et une attention toute particulière est apportée afin de rendre le site accessible aux PMR. Aucun véhicule (hors petits véhicules d'entretien) ne viendra dans le parc. Seul l'accès pompier par la rampe actuelle est conservé jusqu'à l'entrée de l'école primaire de l'Institut Saint Louis.

Traitement des limites et fermetures du site

Le parc sera fermé la nuit afin d'assurer la sécurité des usagers. La fermeture sera assurée par le maintien de certains murs, la pose de grilles et de portails d'accès mais également par l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance.



6. Biodiversité, verdurisation de l'espace et assainissement du site

Les idées exprimées par le panel citoyen ont révélé une forte attente en matière d'espace de nature et de détente. Actuellement, dans le quartier, l'offre en espace vert public est très réduite. Les espaces verts existants (Jardin du Maïeur) sont surfréquentés. La végétation tant au niveau de la rue que du site est totalement inexistante. Aucun équipement ou mobilier urbain n'est présent actuellement sur la rue et sur le site.

Un véritable poumon vert dans l'hyper-centre de Namur

Depuis quelques années, la ville de Namur se métamorphose et aujourd'hui un nouveau maillon de cette transformation urbaine va être l'aménagement de ce parc urbain, un véritable poumon vert en cœur de ville. Un aménagement paysager de presque un hectare en plein centre-ville favorisent les liaisons douces tant au sein du site qu'à l'extérieur de celui-ci et rendant la part belle à la nature en ville. Un paysage arboré et verdoyant sur lequel une grande pelouse et des dunes composées de prairies fleuries seront plantées.

Création d'un espace agile à partir des contraintes techniques

La réalisation de ce parc ne fut pas chose aisée, s'agissant d'un site où des traces de pollution et des usages passés subsistent en sous-sol. Un site totalement artificialisé et sur lequel des bâtiments ont été érigés. Une rampe d'accès pompiers, de hauts murs et des ruptures de niveaux sont également présents.

Une remodelisation profonde du site est prévue afin de créer un véritable parc urbain. Une entrée spectaculaire, une promenade-belvédère, des vallonnements, des plans inclinés, des espaces libres,...sont imaginés. Le parc reste un lieu « agile » : la plupart des zones du parc ne sont pas spécialement dédiées à un seul usage. Les vallonnements créeront un paysage de dunes vertes sur lesquelles les enfants peuvent jouer, se cacher ou se reposer.

Le parc, véritable havre de paix à proximité de la vie tumultueuse d'un centre urbain, permet à la fois de relier l'hyper centre-ville et permet de se promener, se détendre, faire du sport, jouer...



Redéploiement de la trame verte

La végétation apporte vie et rythme par la magie des couleurs et des parfums qui s'expriment tout au long de l'année. Les plantations prévues principalement indigènes et mellifères, sont adaptées aux conditions locales ainsi qu'aux changements climatiques. Elles favorisent la biodiversité. Des mesures de précautions, notamment lors des travaux de terrassement, seront mises en place afin de limiter l'implantation de nouvelles invasives et une lutte raisonnée sera réalisée pour « contrecarrer » les existantes.

Une place importante à la biodiversité

Et pour terminer, l'aménagement du Parc des Dames Blanches constitue une opportunité exceptionnelle de renforcer la biodiversité au centre de Namur. Il s'agit également d'une volonté forte de la Ville.

Outre les éléments déjà mentionnés précédemment, les principes complémentaires suivants seront mis en œuvre :

- Recours à un mélange de graines régionales et réalisation de semis fleuris ;
- Choix d'essences indigènes rares (bois-gentil, nerprun purgatif, cotonéaster et épine-vinette indigènes, genévrier commun...) pour les haies et les arbustes et d'essences non-indigènes mais avec un intérêt pour la biodiversité et un intérêt paysager dans le but de diversifier les espèces ;
- Plantation des talus ombragés ou des structures verticales en bacs ombragés avec de nombreuses fougères patrimoniales (scolopendre, polystichs, osmonde...) ;
- Plantation des toitures plates ou des structures verticales en bacs ensoleillés par de nombreuses plantes xérophiiles patrimoniales (orpins, jubarbes, cladonies,...) ;



Projet d'assainissement du site

En parallèle, une étude de pollution du sol a été menée par le bureau SBS Environnement dès la fin 2020 conformément aux dispositions du Décret Sols 2018. La campagne de forages et d'analyses du sol a révélé la présence de remblais historiques sur l'ensemble du site. Les valeurs représentatives calculées sur base de l'ensemble des données collectées mettent en évidence un dépassement de normes pour le plomb dans les remblais en regard d'une affectation récréative ou commerciale (usage de type IV au sens du Décret Sols). Le risque sur la santé humaine lié au plomb n'a pas pu être écarté et engendre la nécessité de réaliser un projet d'assainissement du site dans l'optique de son réaménagement en parc. L'objectif du projet d'assainissement est de supprimer la menace pour la santé humaine et de gérer les risques en adéquation avec le projet d'aménagement du site en parc.

Les travaux proposés consistent à confiner les remblais pour éviter le contact direct avec le sol contaminé afin d'éviter des risques d'ingestion des particules de sol. Ce confinement passe par le placement de 50 cm de terres compatibles avec l'usage du site après la pose d'un géotextile.

Pour la démolition des bâtiments et le traitement des déchets, la SPaQUE a été missionnée par la Ville pour prendre en charge l'étude de la démolition des bâtiments, le traitement des matériaux dangereux et l'assainissement du site.

Renaturation d'un espace totalement artificialisé

La renaturation ou renaturalisation permet de recréer des espaces propices au développement de la biodiversité sur un site totalement dégradé par les activités humaines. Ces aménagements deviendront de véritables habitats (zone humide, prairie fleurie, haie, massifs arbustifs et arbres...) pour la flore et la petite faune et ils devront être accompagnés par une gestion différenciée.



7. Gestion de l'eau et utilisation des matériaux sur le site

Donner une place à l'eau

Depuis toujours, l'eau a occupé une place centrale dans les parcs et jardins. L'eau a pris au cours des siècles une place primordiale dans l'urbanisation des pays européens. Aujourd'hui c'est une ressource menacée par la pollution mais aussi par les changements climatiques qui altèrent sa disponibilité.

Le site en reconversion a pour caractéristique une gestion raisonnée de l'eau avec la présence d'une zone humide et d'une fontaine sèche fonctionnant en circuit fermé. Le parc met en œuvre des aménagements durables combinant notamment l'eau comme ressource, lieu de vie et de plaisir. L'eau est déclinée sous différentes apparences : zone humide, fontaine à boire, jets d'eau.

Des matériaux robustes et durables

Le projet se doit de répondre aux préoccupations actuelles en termes de développement durable.

Le choix se portera sur l'utilisation de matériaux et mobiliers robustes. L'utilisation d'un nombre restreint de matériaux mais utilisés de façon harmonieuse permettra de créer, grâce à leur homogénéisation, une certaine continuité sur l'ensemble de l'aménagement, une lecture cohérente et une image unique du site étudié. Les mobiliers urbains type « Ville de Namur » seront installés et des mobiliers de jeux en robinier seront proposés. Les cheminements seront éclairés à partir de mâts de faible hauteur et équipé de lampes peu énergivores (leds) et respectueuses de l'environnement.

Le choix pertinent des matériaux perméables permettra de garder la porosité du sol (sol percolant). Les remblais, fondations et sous-fondations pourront utiliser des empierrements recyclés en provenance de la démolition des bâtiments pollués du site.





8. Planning d'exécution

La Ville de Namur a :

- Lancé la procédure d'acquisition auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles du site anciennement occupé par la Haute Ecole Albert ;
- Pris accord avec l'Institut Saint-Louis pour procéder à un échange de terrain. Cela permettra de nettement améliorer la connexion entre le parc et le jardin du Mayeur, passant ainsi d'une connexion étroite de 4 m à une continuité dans l'espace public bien plus grande avec une largeur de 24 m au point le plus étroit actuellement entre le jardin du Mayeur et le futur parc.

L'enquête publique a donc débuté le 11 août et se clôturera le 30 août prochain. Le permis unique pour le désamiantage de bâtiments, la démolition d'anciens bâtiments, l'assainissement des sols, le nivellement et la création d'un parc public d'agrément devrait être délivré avant la fin 2022 (novembre probablement).

La phase de déconstruction sélective ainsi que la dépollution des sols par la SPaQUE devraient démarrer durant le premier semestre 2023, pour une durée estimée de 6 mois. Le Département des Voies publiques doit, en parallèle, peaufiner le projet, établir le dossier technique dont le cahier spécial des charges, lancer le marché public pour l'aménagement du parc, l'attribuer et enfin, commencer les travaux. Le chantier de réaménagement pourrait dès lors suivre et démarrer à la fin du second semestre 2023 pour se poursuivre et s'achever en 2024, pour une durée estimée à un an de travaux.

La Ville de Namur se réjouit de pouvoir offrir à ses citoyens et citoyennes un véritable poumon vert en cœur de ville, prenant place sur un site de 7.000m² entièrement minéralisé aujourd'hui. Une première en Wallonie ! Un projet inédit rendu possible grâce au soutien de la Wallonie à travers sa Politique d'Investissement de la Ville (PIV). 5.850.000€ sont consacrés à l'acquisition et l'aménagement du parc.

Par ailleurs, un appel à idées sera prochainement lancé par la Ville pour trouver le nom définitif de ce futur parc urbain !